Parés pour des tâches nouvelles

Autor(en): **Kiener, Eduard**

Objekttyp: **Preface**

Zeitschrift: **Energie extra**

Band (Jahr): **- (2000)**

Heft [1]

PDF erstellt am: **26.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

PP I 1059 2000 ED. SPÉCIALE

alexandria.ch
1950755762

energie extra

INFORMATIONS DE L'OFFICE FÉDÉRAL DE L'ENERGIE ET D'ENERGIE 2000

EDITION SPÉCIALE 2000

L'Office fédéral de l'énergie réorganisé se présente

Gérer le changement – autrement

Une réorganisation peut être la réponse à des difficultés internes ou à la modification des conditions ambiantes. Dans le cas de l'Office fédéral de l'énergie, ces dernières ont été déterminantes. Le nouveau programme de politique énergétique (qui doit succéder à Energie 2000) et les changements apportés à la législation ont rendu nécessaire la réorganisation. Les grandes lignes en ont été fixées par les cadres eux-mêmes. Les premiers intéressés ont ainsi été associés au processus, et il a été tenu compte de ce que l'on désigne communément sous le nom de Corporate Identity ou de culture d'entreprise. Le groupe de conseillers externes auquel on a fait appel s'est borné à jouer le rôle d'entraîneur et d'observateur critique.

La réorganisation a amené bon nombre de collaboratrices et collaborateurs à abandonner leur secteur d'activité initial pour assumer une tâche nouvelle. La réussite de l'opération dépendra largement de leur engagement et de leur volonté d'aboutir. Il ne reste pas beaucoup de temps pour consolider les nouvelles structures. En effet, la nouvelle loi sur le personnel fédéral fera que tous, collaboratrices et collaborateurs, se verront confrontés à des instruments nouveaux, avec mission de réaliser des projets inédits. La première condition de succès sera que les unités fonctionnent bien.

La réorganisation a pris effet le 1er février 2000, tant en ce qui concerne le personnel que pour l'organisation. Le bilan qui sera tiré, une fois mis en oeuvre les projets législatifs en cours, montrera si la voie choisie est la bonne. Mais ne l'oublions pas: tout changement prend du temps.

Erich Keller,
chef du personnel OFEN

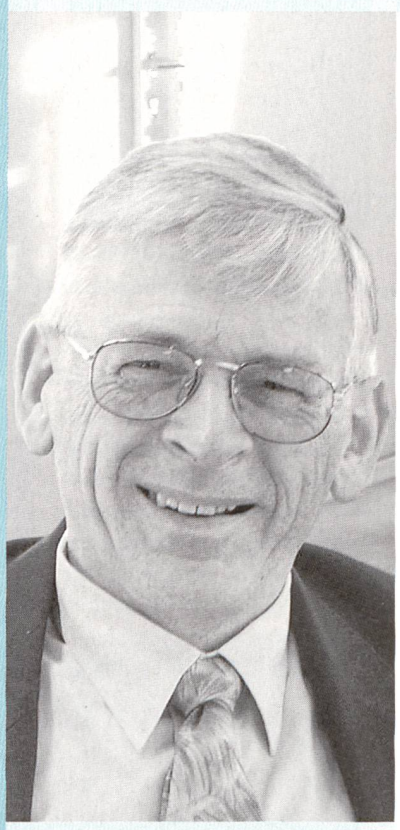

Eduard Kiener
Directeur de l'Office fédéral de l'énergie

« Si quelques obligations de l'OFEN disparaissent, de nombreuses nouvelles tâches se présentent. La réorganisation permet à l'office d'assumer ses responsabilité avec efficacité et de s'adapter avec souplesse. »

Parés pour des tâches nouvelles

Entrée en vigueur il y a une année, la loi sur l'énergie a modifié la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons, notamment en prévoyant des contributions globales et en attribuant aux cantons une responsabilité accrue dans le domaine de la construction. Elle permet aussi la délégation de certaines tâches à des organisations privées (p.ex. des agences). De plus, le Parlement a adopté un train de mesures concernant la fiscalité écologique et les taxes d'encouragement sur l'énergie; si le peuple en fait autant lors de la votation prévue le 24 septembre prochain, ce sera la voie ouverte à un soutien accru apporté à l'utilisation rationnelle de l'énergie et à l'emploi des agents renouvelables, sans oublier le maintien des forces hydrauliques. La loi sur le marché de l'électricité se trouve en plein débat parlementaire; elle précède une loi sur l'ouverture du marché du gaz. De son côté, la loi sur le CO_2 exigera le suivi des rejets de gaz carbonique, avec éventuellement des mesures nouvelles, telles que des conventions passées avec l'industrie. Par ailleurs, au fonds actuel pour la désaffectation des centrales nucléaires va s'ajouter un fonds pour la gestion des déchets radioactifs; à eux deux, ils accumuleront des milliards, qu'il s'agira de gérer. Enfin il reste à déterminer la teneur de la nouvelle loi sur l'énergie nucléaire.

On le constate: l'OFEN verra quelques-unes de ses obligations diminuer ou disparaître, alors que de nombreuses tâches nouvelles se présenteront. Voilà pourquoi il faut repenser les structures. Le but de l'opération est et reste d'aménager l'organisation de l'office de telle sorte que les responsabilités qui lui sont confiées puissent encore être assumées à l'avenir avec le moins de personnel supplémentaire possible. Toutefois, on ne sait pas exactement quels seront les nouveaux défis à affronter. Cela dépendra du verdict populaire et des décisions issues des débats du Parlement sur les projets de loi. L'organisation doit donc rester souple et offrir des possibilités de développement.

Suite page 2

Suite de la page 1

Le changement principal consistera à fusionner les opérations d'encouragement menées jusqu'ici par la division des Techniques énergétiques – elles vont de la recherche et du développement jusqu'aux subventions accordées pour des installations – et le programme Energie 2000, avec ses multiples contributions volontaires, émanant des acteurs les plus divers. La division Programmes sera responsable du programme subséquent d'Energie 2000, dont l'ampleur dépendra notablement de l'acceptation ou du rejet d'une taxe d'encouragement, source d'importants moyens financiers.

La division Economie et politique énergétique continuera d'élaborer les données de base de la politique énergétique et elle devra assumer d'importantes fonctions nouvelles touchant les marchés de l'électricité et du gaz. La division Droit et énergie nucléaire assumera toute la législation sur l'énergie; elle conduira les procédures et parfois, prendra les décisions concernant les pipelines, les installations électriques et nucléaires ainsi que le cycle du combustible nucléaire. Enfin la branche Affaires internationales sera le ministère des affaires étrangères de l'OFEN. Elle représentera notre pays dans les organes directeurs de grandes organisations internationales. Quant à la Division principale de la sécurité des installations nucléaires (DSN), elle restera techniquement indépendante; son intégration formelle à l'OFEN ne subsistera que jusqu'à la création d'une Agence nationale pour la sécurité.

Ainsi réorganisé – voir organigramme page 12 – l'OFEN dispose des outils nécessaires pour continuer à assumer les tâches qui lui seront confiées.

Eduard Kiener

La branche Affaires internationales

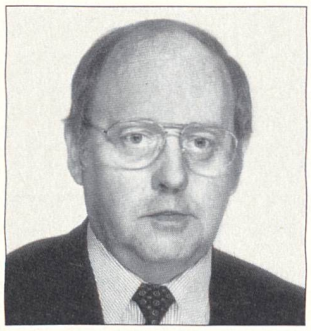

Pierre Mayor, Branche Affaires internationales, OFEN

Cette branche constitue en quelque sorte le ministère des affaires étrangères de l'office. Elle établit le lien entre les préoccupations internationales et la politique suisse de l'énergie. A ce titre, elle assiste la direction dans les tâches qui lui sont assignées par le Conseil fédéral ou par le Département et qui concernent la politique énergétique internationale. De son côté, elle peut compter sur l'aide des services spécialisés de l'OFEN et d'autres offices.

La branche accomplit les travaux ayant un caractère général, stratégique ou politique. Quant aux travaux en rapport direct et concret avec l'activité des sections de l'OFEN, celles-ci s'en occupent généralement elles-mêmes (relations techniques).

La branche Affaires internationales est chargée en particulier des tâches ci-après:

- **Coordination** des affaires internationales au sein de l'office;
- Suivi de l'**évolution** internationale dans le domaine de l'énergie et information de la direction et des services techniques de l'office sur ce sujet;
- Représentation de la Suisse dans des **organisations internationales,** notamment dans les comités directeurs de l'AIE, de l'AEN, de l'AIEA et dans les commissions d'experts de ces organisations, ainsi que dans des **conférences internationales;**
- Participation à des **négociations multilatérales** touchant la politique de l'énergie, notamment sur les thèmes du climat (CCCC), de l'environnement (Conférence alpine), du développement durable (CDD), de l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire (AIEA, AEN), de la non-prolifération des armes nucléaires (CTNP), du contrôle des exportations nucléaires (NSG) et de la coopération européenne, y compris avec l'Europe centrale et orientale; participation aux négociations conduites par d'autres départements;
- Participation à des **négociations bilatérales** et travail dans des **commissions bilatérales** (p.ex. les commissions germano-suisse et franco-suisse pour la sécurité des installations nucléaires, DSK et CFS).

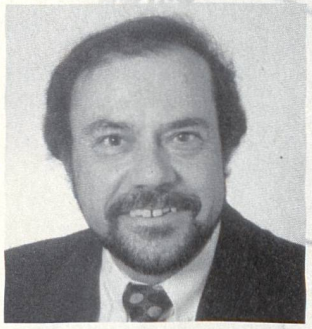

Bernard Perrin, Branche Affaires internationales, OFEN

On trouvera une présentation détaillée des affaires internationales dans «Energie Extra» n° 4/99 (s'obtient à l'OFEN).

Liste des plus importantes représentations assurées par la branche

- **Conseil des Gouverneurs de l'Agence Internationale de l'Énergie Atomique de l'ONU, à Vienne (AIEA)**
- **Conseil de direction de l'Agence Internationale de l'Énergie de l'OCDE, à Paris (AIE)**
- **Comité directeur de l'Agence pour l'Énergie Nucléaire de l'OCDE, à Paris (AEN)**
- **Conférence sur le Traité de Non-prolifération des armes nucléaires (CTNP)**
- **Club des Fournisseurs Nucléaires (NSG)**
- **Commissions Franco-Suisse et Germano-Suisse pour la Sécurité des Installations Nucléaires (CFS, DSK)**
- **Conférence des Parties à la Convention Cadre sur les changements climatiques de l'ONU (CCCC)**
- **Conférence de la Commission du développement durable de l'ONU (CDD)**
- **Conférence de la Charte européenne de l'Énergie (CCE)**
- **Conférence alpine (Convention alpine)**
- **Commission économique pour l'Europe de l'ONU (CEE)**